



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question au Gouvernement n° 1130

Texte de la question

GRÈVE À RADIO FRANCE

M. le Président. La parole est à Pierre-Christophe Baguet.

M. Pierre-Christophe Baguet. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, la radio est le média préféré des Français. Or les journalistes de Radio France entament aujourd'hui leur deuxième semaine consécutive de grève. (*« Scandaleux ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Ce mouvement, le plus dur depuis 1994, pose le problème des relations complexes entre l'Etat, d'un côté - votre ministère et celui des finances -, et les sociétés du service public de l'audiovisuel, de l'autre : direction et salariés. Les journalistes se sentent légitimement malmenés dans ces rapports ambigus.

M. François Goulard. Démago !

M. Pierre-Christophe Baguet. En effet si le dialogue social doit se construire au sein de chaque entreprise publique indépendante, la tutelle financière gouvernementale est décisive.

Si l'uniformité salariale entre toutes les entreprises du service public de l'audiovisuel ne semble pas adaptée, on ne peut en revanche accepter que les journalistes de Radio France subissent un gel du point d'indice salarial depuis huit ans. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. René Couanau. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre-Christophe Baguet. Le président de Radio France reçoit ce jour, à dix-sept heures trente, les journalistes. Souhaitons une issue positive. Dans le cas contraire, cependant, envisagez-vous, monsieur le ministre, de nommer un médiateur, tel Guy Servat dont le plan, soumis naguère à M. Sarkozy lorsqu'il était en charge de la communication, reste toujours d'actualité. (*Applaudissement sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. François Goulard. C'est nul !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, tout d'abord, je tiens à réaffirmer très nettement l'attachement du Gouvernement au service public de la radio. (*« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. François Hollande. Prouvez-le !

M. Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication. Il l'a d'ailleurs démontré avec vous, au moment du vote du budget. Parmi toutes les sociétés de l'audiovisuel public, c'est Radio France, en effet, qui a bénéficié de la plus forte augmentation de la dotation issue de la redevance.

Vous évoquez le conflit de Radio France : il porte effectivement sur des revendications salariales, un certain nombre d'organisations syndicales demandant que les salaires soient alignés sur ceux de France 3. Or, vous

l'avez dit vous-même, monsieur le député, cette convergence n'a mécaniquement pas lieu d'être, les situations professionnelles étant très différentes.

Aujourd'hui, le Gouvernement a fait le choix de renvoyer la responsabilité du dialogue social à l'entreprise elle-même, c'est-à-dire à la direction de la société et aux représentants du personnel. La nomination d'un médiateur est une commodité à laquelle il vaut mieux éviter d'avoir recours, selon nous. En effet elle peut, d'un côté, dédouaner la direction de la totalité de sa responsabilité et, de l'autre, constituer de la part de la tutelle, c'est-à-dire du Gouvernement, une marque de défiance à l'égard de cette direction. Or nous faisons confiance à Jean-Marie Cavada et aux personnels de Radio France, pour lesquels j'ai beaucoup de respect, pour conduire les négociations.

En tout cas, soyez-en assuré, nous sommes tous, sous l'autorité du Premier ministre, très attentifs à cette situation. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1130

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 février 2004